Les
PUBLICATIONS
DU QUÉBEC

Conseil de la langue française

Rapport annuel 1987-1988

Québec

90-00999/

Le contenu de cette publication
a été réalisé par le Conseil
de la langue française

Cette édition a été produite par
Les Publications du Québec
1279, boul. Charest Ouest
Québec (Québec)
G1N 4K7

Dépôt légal — 4e trimestre 1988
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 2-551-08333-8
ISSN 0229-9259

© Gouvernement du Québec

Monsieur Pierre Lorrain
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport d'activités du Conseil de la langue française pour l'année budgétaire terminée le 31 mars 1988.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Le ministre responsable de l'application
de la Charte de la langue française,

Guy Rivard

Québec, novembre 1988

Monsieur Guy Rivard
Ministre responsable de l'application
de la Charte de la langue française
1031, de la Chevrotière
Édifice G — 30e étage
Québec

Monsieur le Ministre,

Conformément à l'article 203 de la Charte de la langue française, j'ai l'honneur de vous transmettre le rapport d'activités du Conseil de la langue française pour l'année budgétaire terminée le 31 mars 1988.

Daignez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

Le président,

Pierre Martel

Québec, octobre 1988

Liste des membres du Conseil de la langue française

Pierre MARTEL,
président
depuis janvier 1988,
succédant à Jean Martucci décédé en mai 1987

Robert L'HEUREUX,
secrétaire

Marcel LAJEUNESSE,
(milieux socioculturels)
depuis mai 1987,
en remplacement de Pierre Vadeboncoeur

Suzanne PARADIS,
(milieux socioculturels)

Christophe AUGER,
(milieux syndicaux)

Gaétan RIOUX,
(milieux syndicaux)
depuis février 1987,
en remplacement de Mona-Josée Gagnon

Louis BOUDREAU,
(milieux patronaux)
depuis mars 1988,
en remplacement de Jean Rivard

Michel GUILLOTTE,
(milieux patronaux)

Maurice BORDUAS,
(milieux universitaires)

Lise GAUVIN,
(milieux universitaires)

Georges KOUTCHOUGOURA,
(milieux ethniques)
depuis avril 1987,
en remplacement de Henri Acoca

Lily TASSO,
(milieux ethniques)

Table des matières

Introduction 11

Chapitre premier
Rapport du président
Continuité et renouveau 13

1.1 Continuité 13

1.1.1 Le statut de la langue 13

1.1.2 L'affichage 13

1.1.3 Le libre-échange 14

1.1.4 La francisation des entreprises 14

1.1.5 L'informatique 14

1.1.6 La situation démolinguistique 15

1.1.7 Les immigrants et leur francisation 15

1.2 Renouveau 15

1.2.1 Langue d'accueil et langue de service 15

1.2.2 La nouvelle loi canadienne sur les langues officielles 16

1.2.3 Les indicateurs 16

1.2.4 Le Conseil et l'aménagement linguistique 16

1.2.5 La qualité de la langue 17

Conclusion 17

Chapitre II
Le Conseil de la langue française 19

2.1 Son mandat 19

2.2 Sa composition 19

2.3 Son organisation et ses ressources 19

Chapitre III
Les activités du Conseil 23

3.1 Les assemblées 23

3.2 Les avis 23

3.3 Les comités 25

3.4 Les études et recherches 26

3.5 Les prix et décorations 27

3.6 Les communications 29

3.7 Les relations extérieures 31

Annexes

A. Extraits de la Charte de la langue française 33

B. Subventions accordées 35

C. Récipiendaires de l'Ordre des francophones d'Amérique 36

Introduction

Le Conseil de la langue française a été créé le 26 août 1977, lors de la sanction de la Charte de la langue française. Le présent rapport annuel couvre le onzième exercice du Conseil s'étendant du 1er avril 1987 au 31 mars 1988. Il comprend trois chapitres: 1) le rapport du Président; 2) la loi constitutive du Conseil, les ressources humaines et les moyens financiers mis à sa disposition; 3) les activités du collège des conseillers, des comités du Conseil et des directions et services de la permanence.

Tout au long de cet exercice, le Conseil de la langue française a répondu aux demandes de la ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française, a multiplié ses rencontres avec des représentants d'organismes et de divers milieux touchés par les questions linguistiques et a poursuivi la mise en oeuvre de son programme de recherche pour mieux connaître l'évolution de la situation linguistique du Québec.

Chapitre premier
Rapport du président

Continuité et renouveau

Le Conseil de la langue française a eu dix ans en août 1987. Même s'il n'en est qu'au début de sa deuxième décennie, il est déjà devenu un organisme de première importance au Québec. Il a été très visible et il a joué un rôle considérable sur la tribune publique en ce qui regarde la politique et l'aménagement linguistiques du Québec. Son excellente réputation est due principalement à la sagesse de ses avis, à la très grande valeur de ses publications, déjà fort nombreuses, à la qualité exceptionnelle de son personnel et, en particulier, de ses anciens présidents.

On se souviendra qu'en mai 1987, au début de l'année anniversaire, décédait le président du Conseil, Jean Martucci. Le Conseil a connu alors quelque sept mois d'intérim sous la présidence *pro tempore* de Robert L'Heureux. Ce dernier ajoutait alors cette nouvelle responsabilité à celle qu'il assumait déjà à titre de secrétaire. Il faut savoir gré à monsieur L'Heureux d'avoir accepté la tâche discrète et, dans une certaine mesure, ingrate de cet intérim. Non seulement a-t-il maintenu bien vivants tous les dossiers du Conseil, mais il a su en assurer la présence en publiant, par exemple, en septembre 1987, un avis du Conseil sur *L'enseignement du français, langue maternelle*. La réception très favorable que le public intéressé y a réservé montre qu'aucune interruption ne s'est fait sentir à la direction. Qu'il me soit permis ici d'exprimer publiquement à monsieur L'Heureux toute notre reconnaissance pour l'immense travail qu'il a accompli durant cette période.

C'est dans ce contexte précis que j'ai accepté, l'automne dernier, d'assumer la responsabilité de la présidence du Conseil, en étant parfaitement conscient de recevoir alors un héritage riche et précieux. En dix ans à peine, le Conseil a enrichi le dossier linguistique de nombreuses études juridiques, sociologiques ou sociolinguistiques portant sur le statut et la qualité du français au Québec, traitant de cas aussi névralgiques que l'affichage, le libre-échange, la francisation des entreprises ou l'intégration linguistique des immigrants. Je savais aussi que, en pleine conjoncture difficile et bouillonnante, j'aurais l'immense défi de maintenir intacte l'excellente réputation du Conseil et de lui insuffler un renouveau en lui apportant les projets dont il a besoin pour continuer à jouer pleinement son rôle au cours des prochaines années.

1.1 Continuité

Autonomie

En dix ans d'existence, le Conseil a su créer une tradition de liberté et d'indépendance qui lui a valu sa renommée et sa crédibilité. Le Conseil a oeuvré également de façon démocratique. Il l'a fait en étant pondéré et représentatif. Il a su se montrer ferme quant aux objectifs fondamentaux en même temps qu'il a adopté des attitudes souples quant à leur modalité d'application. La liberté du Conseil, qui a toujours été exercée avec équilibre, sera maintenue intacte au cours des prochaines années.

1.1.1 Le statut de la langue

S'interrogeant sur les questions qui préoccupaient le Conseil il y a plus d'un an, l'observateur remarquera qu'elles sont encore toutes d'actualité aujourd'hui, ou peu s'en faut. Ne lit-on pas dans le *Rapport annuel 1985-1986* que parmi les dossiers que l'actualité a propulsés au premier plan, il faut compter le problème de l'affichage, les modifications possibles à la Charte et les négociations en vue de l'instauration d'une zone de libre-échange entre le Canada et les États-Unis. D'autres dossiers demanderaient la préparation de documents de la plus haute importance : l'avenir linguistique du Québec qui dépendra en bonne partie de la qualité de la langue parlée et écrite au Québec, du degré d'insertion des communautés culturelles dans la vie collective de langue française et de la francisation du travail jusqu'à la fine pointe des innovations technologiques.

1.1.2 L'affichage

La question de l'affichage commercial, en attendant le jugement de la Cour suprême et, subséquemment, la décision du gouvernement, demeure toujours au coeur du débat linguistique, prenant même parfois une importance démesurée, par rapport à l'ampleur des autres problèmes.

La loi 101, comme on sait, avait comme objectif de mettre fin au bilinguisme et visait à étendre l'unilinguisme français, particulièrement dans le domaine le plus visible de l'expression des Québécois et des Québécoises : l'affichage. Ce visage français n'est-il pas encore aujourd'hui l'expression symbolique et

significative de la volonté collective qui dit à tous que le Québec est terre française en Amérique ? L'affichage public est en effet la marque extérieure et ostensible qui montre au grand jour que le français est la langue du Québec, et que cette dernière est valorisée comme la langue normale et habituelle des Québécois.

1.1.3 Le libre-échange

Le Conseil a émis un avis sur la question au mois d'octobre 1986, alors que les négociations entre le Canada et les États-Unis étaient encore en cours. Depuis, le traité a été accepté par les deux pays et doit entrer en vigueur le 1er janvier 1989.

Les recommandations du Conseil, toutes d'ordre prospectif, quant aux répercussions possibles sur l'emploi des langues demeurent pertinentes. Le Conseil craint toujours que, suite à la mise en application des clauses du traité, certains effets latéraux surgissent et viennent en contradiction avec des dispositions de la Charte de la langue française. C'est pourquoi, loin d'être fermé, ce dossier est suivi avec intérêt et avec attention par le Conseil. Selon les développements qui surviendront, et s'il le juge à propos, il n'est pas exclu que le Conseil s'exprime à nouveau sur les répercussions linguistiques de la mise en application du traité canado-américain.

1.1.4 La francisation des entreprises

La francisation des entreprises est le principal moyen dont s'est doté le Québec pour faire du français la langue normale et habituelle. Le français — langue de travail — est la pierre d'assise de la Charte et c'est le facteur qui décidera de l'avenir du français au Québec.

La seule langue essentielle est celle qui permet de gagner sa vie. Si le français est la langue de son gagne-pain, l'immigrant l'apprendra facilement et rapidement. S'il est la langue d'usage, nécessaire pour travailler au Québec, le français apparaîtra spontanément comme langue de communication, langue de service, langue d'affichage, etc. L'école française deviendra naturellement le lieu où l'on voudra apprendre et mieux connaître cet outil de communication indispensable.

L'importance stratégique de ce facteur de francisation a été reconnue dès le départ et, au Conseil, on s'est toujours beaucoup intéressé à la francisation des entreprises de même qu'à la situation économique liée au statut des langues.

Certaines données sont un signe indéniable d'une progression du français ; d'autres statistiques, par contre, montrent que le français ne fait pas que des gains. Des ombres au tableau sont encore, hélas, trop nombreuses.

Mais il n'existe pas de tableau complet de l'état d'avancement de la francisation des entreprises à l'heure actuelle au Québec. Il faut remonter à 1979 pour connaître l'état de la situation et, depuis cette date, aucune enquête importante n'a été effectuée.

Au début de janvier 1988, le Conseil de la langue française a donc entrepris une vaste recherche sur la francisation des entreprises et s'est servi de l'instrument d'enquête utilisé précédemment. L'étude s'appuiera sur plus de 7 000 réponses. Étant donné l'enjeu capital de cette question, le Conseil fera de ce dossier l'une de ses principales préoccupations au cours de la présente année.

Plus de la moitié des travailleurs québécois (environ 58 %) travaillent dans des entreprises qui ne sont pas touchées par le programme de francisation instauré par la Charte de la langue française. À ce chapitre, la loi 101 ne vise que celles qui emploient cinquante travailleurs ou plus. Si l'on veut que le français devienne véritablement la langue de travail au Québec, il faudra s'intéresser à l'ensemble des travailleurs. En ce qui regarde les petites et moyennes entreprises, il faudra ajuster les moyens et les programmes de francisation en fonction de la taille différente des entreprises et des possibilités raisonnables de mise en application d'une nouvelle politique linguistique.

Par ailleurs, parmi les entreprises assujetties à l'heure actuelle au programme de francisation, il n'y a, dix ans après l'entrée en vigueur de la loi, que 60 % d'entre elles qui ont obtenu leur certificat de francisation. Le processus de francisation des entreprises déjà soumis à la loi est encore loin d'être complété. Et il faudrait enfin ajouter à cela que même les entreprises qui ont obtenu leur certificat n'utilisent pas uniquement le français. Combien d'entreprises dites francisées, et dans quelle proportion, continuent-elles d'utiliser largement l'anglais comme langue de travail et de communication ? N'est-ce pas la situation qui règne notamment dans le secteur de la haute technologie ou encore dans certains services de communication (manuels, notices, notes, etc.) ? Le progrès de la francisation doit se poursuivre dans l'ensemble des entreprises québécoises. Pour atteindre cet objectif, il faudra non seulement la responsabilisation des milieux eux-mêmes, mais encore l'expression claire et ferme d'une volonté collective et politique.

1.1.5 L'informatique

L'informatique est devenue un secteur particulièrement important parmi les technologies du monde moderne. L'ordinateur n'est plus uniquement un instrument utilisé par ceux qui veulent être à la fine pointe de la technologie. Il se répand maintenant à l'école,

au foyer, dans tous les milieux de travail, etc. Or, c'est un fait évident que l'anglais est trop souvent la langue de l'informatique.

Depuis plusieurs années déjà, le Conseil de la langue française s'est penché sur ce sujet. Il a mené une vaste enquête sur la langue utilisée par un grand nombre d'usagers de micro-ordinateurs. Un comité du Conseil a également étudié cette question et a préparé un avis sur la langue de l'informatique.

Il est fondamental, en effet, de faire la preuve que le français est une langue parfaitement adaptée au monde moderne et tout aussi apte que l'anglais à exprimer le développement technologique et scientifique de notre société nord-américaine. Sans cette démonstration, bon nombre de Québécois continueront de croire que le français est une langue belle et utile pour une foule d'activités journalières, mais que seul l'anglais permet de concevoir et de traduire adéquatement les domaines de pointe ou hautement technologiques.

1.1.6 La situation démolinguistique

Parmi les dossiers du Conseil de la langue française dont se préoccupaient les membres et leur président figurait celui de la démographie québécoise au regard de l'emploi des langues et de leur évolution au Québec ; c'est ce que l'on appelle la démolinguistique. Le problème du taux trop bas de la natalité au Québec est maintenant bien connu du public en général. Si les solutions ne sont pas encore toutes trouvées, on connaît cependant les éléments de la problématique : en dépit du fait que le Québec est de plus en plus français, les démographes prévoient que la population québécoise cessera de croître au tournant du siècle et diminuera, en chiffres absolus, vers l'an 2025. À la suite de ses nombreuses études et publications sur le sujet, le Conseil continuera de porter son attention sur l'évolution de la situation démolinguistique du Québec.

1.1.7 Les immigrants et leur francisation

Une des solutions proposées au problème du faible taux de natalité est d'accoître très substantiellement le niveau d'immigration au Québec. Cependant, outre le fait qu'on ne peut pas remplacer tous les enfants qu'on ne fait plus par de nouveaux immigrants, encore faut-il intégrer les personnes ainsi accueillies à la majorité francophone, ce qui n'est pas encore le cas. Heureusement, grâce à l'intégration obligatoire des enfants des immigrants à l'école française et au début, quoique très timide, de l'attraction du français sur le marché du travail, de plus en plus de Néo-Québécois s'initient au français. Mais se pose en ce moment la question difficile de leur intégration à la communauté francophone. On sait qu'historiquement, la société québécoise était fortement monolithique. L'arrivée importante de citoyens et de citoyennes de langues et de cultures diverses introduit un facteur nouveau de cosmopolitisme et oblige la communauté francophone à trouver la façon et les moyens nécessaires à l'intégration des nouvelles ethnies sans risquer, le facteur nombre augmentant, de perdre elle-même sa propre identité ni sa propre culture. C'est là un des défis majeurs du Québec à l'heure actuelle et il est vécu de façon particulièrement intense dans la région de Montréal.

Le Conseil a adopté au mois de février 1987 un avis important sur ***La place du français dans les écoles de langue française à clientèle pluriethnique de l'île de Montréal***. Le sujet était complexe et délicat car d'une part, la poursuite des objectifs doit tenir compte du respect des libertés individuelles des personnes et de celles des groupes ethniques et, d'autre part, les écoles françaises qui reçoivent ces enfants d'immigrants n'ont pas encore l'expérience de cette nouvelle réalité. Le Conseil recommande, entre autres, au gouvernement du Québec, qu'il poursuive ses efforts de mise en place de tous les éléments nécessaires à la construction d'une nouvelle société québécoise ouverte et pluraliste, qui demeure fondamentalement et principalement francophone.

1.2 Renouveau

Le dynamisme d'une institution ou d'un organisme tient non seulement à sa volonté d'assurer une continuité, mais également à la ferveur avec laquelle il relève les défis nouveaux.

Déjà, dus au hasard d'une conjoncture politique ou tout simplement à une évolution de la situation dans le domaine linguistique, quelques nouveaux projets ont pu être décidés et entrepris dès mon entrée en fonction.

1.2.1 Langue d'accueil et langue de service

Dès janvier, en effet, j'ai immédiatement autorisé le démarrage de deux enquêtes importantes et même essentielles par rapport au mandat du Conseil : celle sur la langue de travail (dont j'ai parlé ci-dessus) et celle sur la langue d'accueil et la langue de service.

Les Québécois et les Québécoises, quand ils consomment des biens ou des services, ont le droit d'être informés et servis en français : c'est là l'un des cinq droits fondamentaux inscrits au tout début de la Charte. Or, selon une opinion de plus en plus répandue, l'anglais est utilisé fréquemment à la place du français dans les commerces et les services de Montréal. De nombreuses personnes se sont informées auprès du Conseil de l'état réel de la situation sur ce point.

Comme le Conseil a pour mandat de surveiller l'évolution de la situation linguistique quant au statut de la langue française, il était de son devoir d'entreprendre une recherche appropriée sur cette question.

Il lui fallait choisir aussi une méthode qui garantisse la fiabilité des données recueillies. Malgré la publicité regrettable, démesurée et inutilement tapageuse qui a entouré le lancement du projet, le Conseil a affirmé qu'il le maintenait, tout en le retardant. Il faut aussi comprendre en cela que les résultats de l'étude seront disponibles dans un délai, somme toute, raisonnable.

1.2.2 La nouvelle loi canadienne sur les langues officielles

Au mois de janvier dernier, Madame Lise Bacon, alors responsable de l'application de la Charte, demandait au Conseil un avis sur le projet de loi fédéral C-72. Deux mois plus tard, le Conseil rendait public l'avis demandé. La Loi C-72 relative au statut et à l'usage des langues officielles au Canada a été adoptée au cours de l'été dernier.

Par son pouvoir de dépenser, le gouvernement fédéral consolide une politique linguistique pancanadienne dont l'objectif est de rendre l'anglais et le français de statut et d'usage égaux dans toute la société canadienne. Son intention est donc de promouvoir les deux langues officielles en aidant financièrement chacune des deux communautés linguistiques lorsqu'elles se trouvent en situation minoritaire. Curieusement cette vision symétrique n'est possible qu'en considérant une assise territoriale provinciale et non canadienne. En effet, dans le Canada tout entier, l'anglais n'est que majoritaire alors que le français se retrouve uniquement minoritaire.

Au Québec, l'argent que dépensera le gouvernement fédéral servira donc à promouvoir (il est important de remarquer qu'il ne s'agit pas simplement de protéger) l'usage de l'anglais. La nouvelle situation linguistico-politique est désormais claire au Québec : le fédéral promeut le bilinguisme et le provincial légifère en faveur de l'unilinguisme français. Il apparaît évident qu'on ne peut concilier à la fois un objectif de bilinguisme et un objectif d'unilinguisme pour le Québec. Si des aménagements entre Ottawa et Québec peuvent et doivent être envisagés, ils ne peuvent aller que dans un sens : la protection et la promotion du français, dont la fragilité demeure encore une réalité au Canada et au Québec.

1.2.3 Les indicateurs

Comme le Conseil est le seul organisme au Québec qui a le devoir de surveiller l'évolution de la situation linguistique, il lui revient de dresser le portrait complet de l'état et de l'évolution de la langue française au Québec. Il doit y être, de fait, le véritable observatoire du français. Il a le devoir de répondre aux questions portant sur le progrès ou le recul du français dans les différents secteurs de notre société. Il devrait être en mesure d'indiquer en tout temps quels sont les indices en progrès et surtout quels sont ceux qui sont en régression. Comme un baromètre, il doit pouvoir en donner la lecture constante et précise.

Le Conseil devrait donc traduire sous forme d'indicateurs très précis et fiables l'évolution du français au Québec et tracer la courbe dans le temps des principaux changements. Il faut connaître, et distinguer s'il y a lieu, la situation chez les personnes âgées et celle, peut-être fort différente, de la génération montante. Une situation, objectivement négative, peut en réalité être vue comme encourageante si elle constitue un progrès par rapport au passé et si la courbe dessinée indique une pente positive permettant d'espérer la continuation du progrès.

1.2.4 Le Conseil et l'aménagement linguistique

Il serait inutile de reprendre ici toutes les raisons moult fois évoquées concernant l'importance et le rôle du Québec à l'intérieur de la francophonie. Depuis quelques années, les Québécois, qu'ils soient politiciens, hommes d'affaires, universitaires, chercheurs, etc. ont compris l'intérêt pour eux de nouer des liens étroits avec tous ceux qui, dans le monde, partagent notre langue.

Le Conseil l'avait compris dès le début de son existence et il a toujours eu des relations avec les associations ou groupes de francophones hors du Québec. Il a aussi publié des études sur certaines questions touchant d'autres peuples francophones hors du Québec et il a participé et organisé différents forums ou colloques internationaux.

Par ses réflexions, ses études et ses travaux, le Conseil a largement contribué au développement d'une coopération internationale en matière linguistique. À des fins de comparaison avec la situation québécoise, il se tient au courant de l'état et de l'évolution de la langue française dans le monde. Il s'intéresse particulièrement aux différentes politiques et législations linguistiques afin d'en tirer le maximum d'éclairage pour le Québec. Et, quand il y a lieu, pourquoi ne trouverait-il pas en se servant de l'expérience des autres, les différentes mesures correctives ou incitatives propres à faire progresser le statut et la qualité du français ?

À l'instar d'autres organismes québécois, le Conseil cherche à accroître ses connaissances des autres pays francophones. D'un autre côté, il les fait bénéficier de ses réflexions et du potentiel de ses ressources humaines en matière d'aménagement linguistique. À titre d'exemple, je mentionne que le Conseil a publié en décembre dernier un volume portant le titre *Politique et aménagement linguistiques* (en coédition avec Le Robert). L'expérience québécoise de la définition d'une politique linguistique et de sa mise en oeuvre dans différents secteurs comme l'administration publi-

que, les milieux du travail, l'enseignement, l'immigration, etc. intéresse vivement tous les pays de la francophonie qui utilisent plus d'une langue sur leur territoire. Sans empiéter ni doubler le rôle joué par d'autres institutions et organismes, le Conseil entend jouer un rôle prépondérant au niveau de toute la francophonie en matière d'aménagement du statut et des corpus de la langue. La préparation de la prochaine Biennale de la langue française, qui se tiendra à Québec en août 1989, la venue au Québec des membres du Conseil de la langue française de Belgique, le projet d'un observatoire québécois des innovations technologiques, projet s'inscrivant dans la série des industries de la langue, etc. sont autant d'exemples de l'engagement actuel et futur du Conseil dans le volet international de la francophonie.

1.2.5 La qualité de la langue

Depuis sa création, somme toute assez récente, le Conseil a eu fort à faire pour remplir son mandat dans tous les champs qui nécessitent son attention. Il aurait été impensable et même impossible, de couvrir en même temps et de manière égale, la totalité des secteurs qui touchent au statut et à la qualité de la langue au Québec. Les actions immédiates que commandaient les circonstances, le hasard des compétences qui composaient le Conseil et la conjoncture sociopolitique des dix dernières années ont naturellement amené le Conseil a développer de manière exemplaire tout ce qui regardait le côté statut de la langue. L'aspect qualité a cependant, tout en faisant l'objet d'observations et de recommandations très substantielles de la part du Conseil (je pense entre autres à l'avis sur ***L'enseignement du français langue maternelle*** et à l'étude de monsieur Conrad Bureau, ***Le français écrit dans l'administration publique***) été traité de façon moins systématique et plus limitée quant aux objets étudiés.

Il va de soi que statut et qualité sont liés entre eux. Le renforcement du statut et un souci plus grand de la qualité de la langue sont des questions fondamentales. Le débat autour du joual qui devrait symboliser notre identité collective est bel et bien terminé. Aujourd'hui on croit que seul le français, à titre de langue commune à une vaste communauté, peut constituer l'instrument privilégié et nécessaire à la survie et au dévelopement des Québécois et des Québécoises.

En disant cela, on affirme en même temps que le français est le principal moyen qui permette à notre société de se reconnaître elle-même et d'être reconnue comme telle. La langue n'est pas qu'un outil de communication, elle est en même temps l'expression de notre âme collective, de notre pensée commune et par elle s'expriment et s'impriment la personnalité, la culture et l'histoire du Québec et des Québécois. La langue est à la fois image et modèle d'un peuple. C'est la langue qui constitue notre identité et le fondement même de notre société.

Se pose alors la question de la qualité du français du Québec. Il y a des textes en franglais, il y en a d'autres en joual, il y en a aussi qui, tout en étant en français régional, sont parsemés ou farcis de québécismes et enfin, il s'en trouve qui sont rédigés en français standard. Qu'est-ce qui est acceptable et qu'est-ce qui ne l'est pas ? Quelle est notre norme et quel français devons-nous enseigner ? Si l'existence d'un Québec distinct ne semble pas soulever d'objection, sa définition et sa description en traits spécifiques sont loin d'être réalisées.

La définition d'une norme québécoise du français, la description de ses différentes variantes de même que celle de son bon usage restent encore à venir.

Conclusion

En dix ans, le Conseil a acquis l'expérience d'un organisme mûr. Au milieu des débats, souvent passionnés sur l'état et l'avenir de la langue française au Québec, il a su maintenir une position fondamentale, équilibrée et continue. Il a toujours proposé des approches souples quant aux moyens à prendre et aux modalités à retenir.

Le Conseil doit préserver cet héritage et consolider sur cette base déjà solide toute sa crédibilité. Il doit le faire tout en préservant son autonomie, son bien le plus précieux. La pertinence des objets d'examen, la solidité des approches méthodologiques et la valeur des résultats et recommandations ont été et seront autant de conditions du succès du Conseil. Il prendra toute sa place sur la scène de l'aménagement linguistique du Québec et devra pour cela relever les défis importants du Québec moderne. Le Conseil est résolument attelé à cette lourde mais noble et belle tâche.

Chapitre II
Le Conseil de la langue française

2.1 Son mandat

Le mandat du Conseil de la langue française est défini dans le titre IV de la Charte de la langue française (voir l'annexe A, « Extraits de la Charte de la langue française »).

Essentiellement, le Conseil doit conseiller le ministre sur la politique linguistique et sur toute question relative à l'interprétation et à l'application de la Charte. Il lui faut donc notamment répondre aux questions qui lui sont soumises par le ministre. La Charte prévoit, en outre, que le Conseil doit surveiller l'évolution de la situation linguistique au Québec quant au statut et à la qualité de la langue française, communiquer au ministre ses constatations, et le saisir de toute situation qui appelle l'attention du gouvernement. Il doit, enfin, donner son avis sur les règlements préparés par l'Office de la langue française.

À ces fins, le Conseil peut entreprendre des études et recherches et former des comités de travail sur les questions se rattachant à la langue. Il peut aussi entendre les individus et les groupes sur tout ce qui concerne le statut et la qualité de la langue et les organismes publics et privés sur les difficultés d'application de la loi. La loi lui donne également le pouvoir d'informer le public sur tout ce qui concerne la langue française au Québec.

2.2 Sa composition

Le Conseil de la langue française est composé de 12 membres : le président, le secrétaire et 10 autres membres qui sont nommés par le gouvernement après consultation des associations socioculturelles, des organismes syndicaux, des associations patronales, des milieux universitaires et des groupes ethniques.

2.3 Son organisation et ses ressources

2.3.1 Le personnel

Le Conseil de la langue française avait, au 31 mars 1988, un effectif autorisé de 34 postes réguliers, auxquels il faut ajouter quatre postes occasionnels.

Le tableau ci-dessous illustre la répartition de ces postes.

2.3.2 L'organigramme

Au service des 12 conseillers, la permanence du Conseil, pour l'année 1987-1988, se répartissait en deux directions et un secrétariat :

— La Direction des services administratifs et des communications a pour mandat la planification et la mise en oeuvre des activités de gestion du Conseil ainsi que la préparation des politiques et des programmes de communication susceptibles d'assurer la présence et le rayonnement du Conseil.

— La Direction des études et recherches s'attache pour sa part à étudier l'évolution des situations linguistiques sur les plans démolinguistique, sociologique, linguistique et économique ainsi qu'à analyser toute autre question relative au statut et à la qualité de la langue française.

— Le Secrétariat assure la préparation des assemblées du Conseil et des réunions des comités ainsi que la supervision des suites à leur donner.

2.3.3 Les ressources financières

Les crédits accordés au Conseil de la langue française pour l'exercice 1987-1988 s'élèvent à 2 386 800 $ et se répartissent comme suit :

Direction/ Service	Personnel d'encadrement	Professionnels	Techniciens	Employés de soutien	Total
Présidence et secrétariat	3	3	—	3	9
Administration et communications	1	5	2	3	11
Études et recherches	1	10	—	3	14
Total	**5**	**18**	**2**	**9**	**34**
Effectifs autorisés	**5**	**18**	**2**	**9**	**34**

Crédits par catégorie de dépenses (en milliers de dollars)

Traitements	1 395,0
Autres rémunérations	90,8
Communications	134,0
Services	466,0
Transferts	59,7
Fournitures	23,0
Entretien	5,0
Loyer	173,3
Équipement	5,0
Capital	26,0
Prêts et avances	3,0
Autres dépenses	6,0
	2 386,8

2.3.4 Les subventions et les prix

Le programme de subventions et de prix apporte une contribution au rayonnement et à la promotion de la langue française, à l'amélioration de la qualité de la langue écrite et parlée, à la consolidation du fait français, ainsi qu'à l'appui des initiatives de personnes, de groupes, d'associations, d'institutions et d'organismes qui concourent à ces objectifs, tant au Québec que dans le reste de l'Amérique du Nord et dans l'ensemble du monde francophone. Une somme de 59 700 $ a été versée à titre de subventions et de prix à des associations, groupes et personnes au cours de 1987-1988 (voir l'annexe B « Subventions accordées »).

Conseil de la langue française

Organigramme administratif

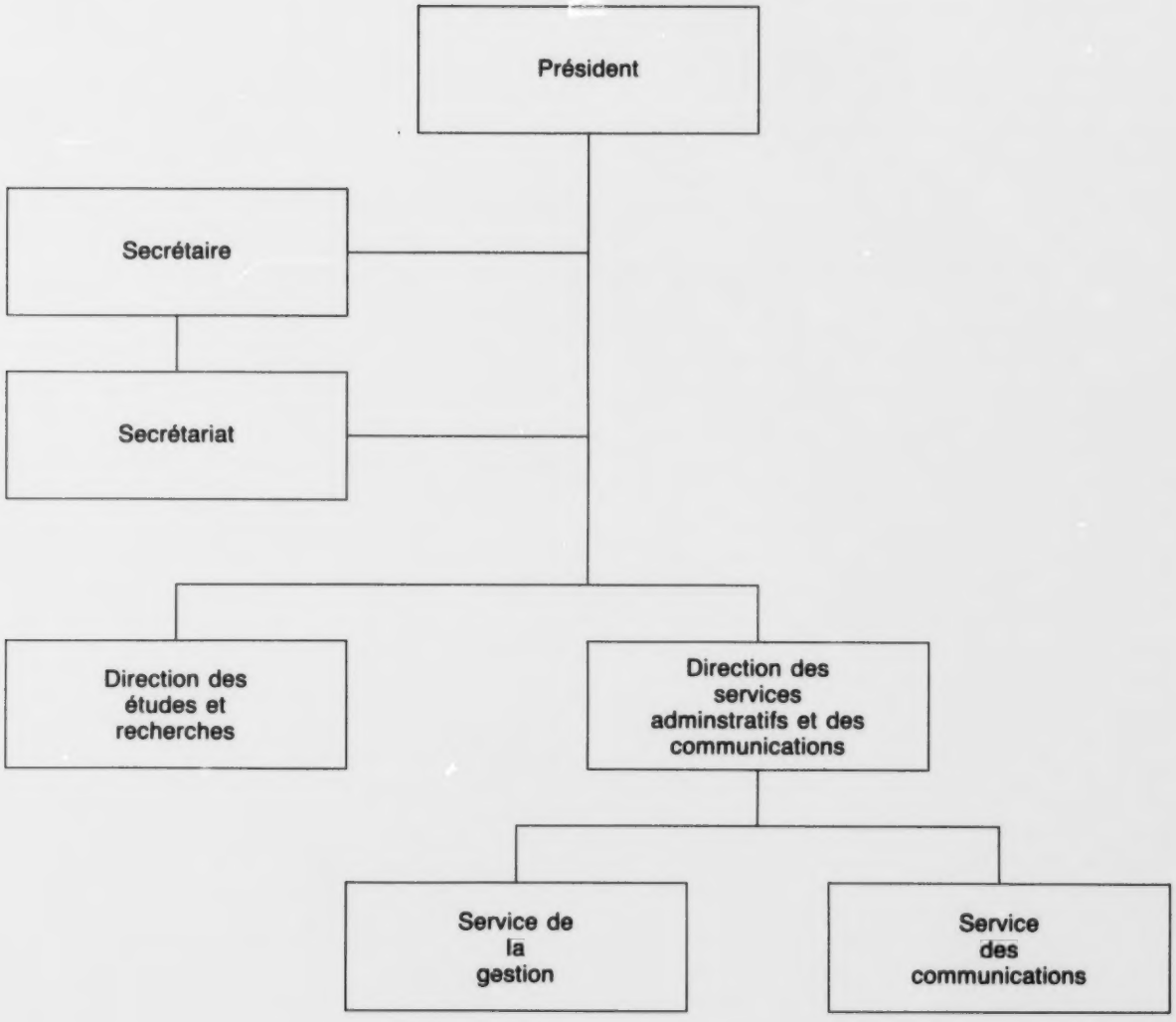

Chapitre III
Les activités du Conseil

3.1 Les assemblées

Au cours de l'exercice 1987-1988, le Conseil a tenu 12 assemblées ordinaires et deux assemblées extraordinaires pour un total de 15 jours de délibérations. Les réunions ont eu lieu selon le calendrier suivant :

Le 24 avril 1987	110e assemblée — Montréal
Le 1er mai 1987	111e assemblée — Montréal
Le 2 juin 1987	112e assemblée — Montréal
Les 9-10 juin 1987	113e assemblée — Montréal
Le 30 juin 1987	114e assemblée — Québec
Le 18 septembre 1987	115e assemblée — Montréal
Le 16 octobre 1987	116e assemblée — Montréal
Le 20 novembre 1987	117e assemblée — Montréal
Le 11 décembre 1987	118e assemblée — Québec
Le 22 janvier 1988	119e assemblée — Montréal
Le 19 février 1988	120e assemblée — Montréal
Le 4 mars 1988	Assemblée extraordinaire — Montréal
Le 18 mars 1988	121e assemblée — Montréal
Le 29 mars 1988	Assemblée extraordinaire — Montréal

3.2 Les avis

3.2.1 Avis sur l'enseignement du français, langue maternelle (adopté le 30 juin 1987)

Le Conseil de la langue française s'est toujours soucié de la qualité du français. Il a traité de la question lors de colloques ou de consultations ; il a en outre effectué des études portant sur les travaux écrits d'élèves du secondaire[1] et d'étudiants universitaires[2]. Particulièrement, le Conseil a voulu apporter une contribution essentielle au débat sur l'enseignement du français en remettant à la ministre responsable de la Charte de la langue française un avis sur *l'enseignement du français, langue maternelle*[3].

Cet avis comprend 28 recommandations. La première porte sur la participation du système scolaire à l'aménagement linguistique du Québec, les autres intéressent les différents facteurs qui influencent l'enseignement du français, tels que les facteurs pédagogiques, organisationnels et motivationnels.

Le système scolaire et l'aménagement linguistique

Ainsi, dans sa première recommandation, le Conseil estime que le gouvernement du Québec devrait reconnaître formellement le système scolaire comme un des partenaires importants dans l'aménagement linguistique en inscrivant ce rôle dans la législation sur l'éducation.

Les facteurs pédagogiques

Parmi les facteurs pédagogiques, le Conseil recommande que le ministère de l'Éducation précise les contenus d'apprentissage relatifs à la grammaire et à la syntaxe et les moyens de les faire acquérir de façon plus systématique (R2). Le Conseil considère également que le cégep devrait assurer un enseignement obligatoire du français pour favoriser le développement des habiletés langagières au-delà du niveau de formation de base acquise au secondaire (R3).

Ayant constaté que l'un des problèmes majeurs de l'enseignement du français au Québec est lié au peu d'exigences fixées par le système scolaire, le Conseil propose que le diplôme de fin d'études secondaires ne soit délivré qu'après la réussite d'un examen national de production écrite (R4-5) et que le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science formule, en collaboration avec les collèges, des exigences précises touchant les habiletés langagières à développer au collégial et qu'il fasse en sorte que le diplôme d'études collégiales sanctionne l'acquisition de ces habiletés (R6).

La neuvième recommandation vise l'augmentation du temps d'apprentissage du français au primaire et au secondaire et, au collégial, demande d'introduire

1 Conrad Bureau, *Le français écrit au secondaire. Une enquête et ses implications pédagogiques*, Gouvernement du Québec, Conseil de la langue française, « Documentation du Conseil de la langue française », nº 19, 136 pages.

2 Colette Noël et Flore Gervais, *Problèmes orthographiques d'étudiants universitaires*, Gouvernement du Québec, Conseil de la langue française, « Notes et Documents » nº 62, 1986, 155 pages.

3 Conseil de la langue française, *Avis sur l'enseignement du français, langue maternelle*, Gouvernement du Québec, Conseil de la langue française, 1987, 60 pages.

un examen des conditions d'enseignement obligatoire de la langue. Entre autres facteurs pédagogiques, le Conseil recommande aussi que les professeurs d'autres matières que le français assument leur part de responsabilité dans l'apprentissage du français, notamment en signalant les erreurs d'orthographe et de syntaxe et en enseignant la terminologie ainsi que les types de rédaction en usage dans leur spécialité (R11-12).

Les facteurs organisationnels

Le Conseil propose de procéder à une évaluation périodique de l'efficacité de l'enseignement (R13), d'imposer à l'enseignant la maîtrise de la langue française (R14-15), de fournir à l'élève, à compter du second cycle du primaire, des ouvrages de base en français, en particulier un dictionnaire et une grammaire (R16), d'exiger pour chacun des cours au secondaire, au collégial et à l'université, l'utilisation d'au moins un manuel scientifique ou technique en langue française (R17) et, enfin, d'inscrire en priorité la tenue à jour de collections d'oeuvres littéraires et le développement de services d'animation visant à faire acquérir aux jeunes le goût de la lecture (R18). Le Conseil considère également que les universités doivent poursuivre leurs efforts en vue de s'assurer de la compétence langagière des futurs enseignants (R17-18) et que les commissions scolaires et les établissements scolaires favorisent la formation d'appoint et le perfectionnement en français des enseignants (R20-21).

Les facteurs motivationnels

Le Conseil estime qu'on doit tenir compte du cadre social qui crée et fournit la motivation à l'apprentissage du français. L'école doit transmettre aux jeunes les valeurs sociales et culturelles liées à la langue en faisant la promotion de la langue française comme outil de communication adapté aux réalités comtemporaines et en fournissant des données sur les fondements historiques des législations linguistiques (R22). Par ailleurs, l'école n'est pas le seul agent susceptible d'influencer les élèves, puisque les médias, l'entreprise et le gouvernement doivent aussi collaborer.

Le Conseil de la langue française a émis l'avis sur *l'enseignement du français, langue maternelle* dans le cadre de son mandat qui est de « saisir le ministre des questions relatives à la langue qui, à son avis, appellent l'attention ou l'action du gouvernement » (Charte de la langue française, art. 188 c).

3.2.2 Avis sur le projet de loi fédéral C-72 relatif au statut et à l'usage des langues officielles au Canada (adopté le 4 mars 1988)

Le Conseil de la langue française a notamment le mandat de « surveiller l'évolution de la situation linguistique au Québec quant au statut de la langue française » et de « donner son avis au ministre sur les questions que celui-ci lui soumet ». À la demande de la ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française et en vertu de ce dernier aspect de son mandat, le Conseil a rendu public l'avis sur *Le projet de loi fédéral C-72 relatif au statut et à l'usage des langues officielles au Canada*.

Lors de l'étude du projet de loi fédéral C-72, le Conseil a avant tout relevé des points qui « appellent l'attention ou l'action du gouvernement » du Québec. Cet avis livre les conclusions et les recommandations du Conseil sur la question, donne un bref historique de l'action linguistique de l'État fédéral, décrit les éléments nouveaux qu'apporte le projet de loi fédéral et fait état des conclusions du Conseil.

Historique

La première loi fédérale sur les langues officielles (1969) portait exclusivement sur l'emploi du français et de l'anglais dans les domaines de compétence législative de l'État fédéral. La *Loi constitutionnelle* de 1982 (Canada Act, Loi sur le Canada, annexe B, 1982, (R.-u), C11) apportait un renforcement juridique et symbolique par l'inscription dans la constitution du statut officiel du français et de l'anglais et consacrait également le concept d'égalité de statut. En juin 1987, l'accord Meech-Langevin, en cours de ratification, a amplifié ces dispositions en reconnaissant dans la *Loi constitutionnelle* de 1867 la dualité linguistique, qu'il a élevée au rang de caractéristique fondamentale du Canada. Ce projet de loi fédéral C-72 est une réforme substantielle de la *Loi sur les langues officielles* de 1969.

Les éléments nouveaux

Selon l'avis du Conseil, le projet de loi C-72 élargit le champ d'application de la *Loi sur les langues officielles*. Le Conseil constate que la promotion des deux langues officielles se ferait désormais, au moyen de dépenses programmées, non seulement dans les champs de compétence fédérale mais également dans les champs de compétence provinciale, comme les municipalités, les entreprises de régime provincial, les organisations patronales, syndicales ainsi que les organismes bénévoles. Cela met déjà en concurrence le Québec et le gouvernement fédéral en matière d'aménagement linguistique. Le Conseil a de plus noté que le champ d'action du fédéral n'est plus présenté comme le secteur de compétence fédérale mais plutôt comme la « société canadienne » et cela à maintes reprises.

À ces éléments nouveaux, s'ajoute un autre point de réforme qui officialiserait le rôle important du Conseil du trésor et du secrétaire d'État dans l'application des principes de la *Loi sur les langues officielles*.

Considérations générales

Le Conseil considère que le projet de loi fédéral C-72 constitue un évolution importante et historiquement cohérente de l'intervention fédérale en matière d'emploi des langues, en faisant de l'État fédéral un intervenant central, riche et bien outillé pour agir dans l'aménagement linguistique du Canada, y compris dans celui du Québec.

En effet, le Conseil constate que la façon dont le gouvernement fédéral se propose d'intervenir en matière linguistique dans le champ de compétence provinciale, lui permet d'élargir son champ d'action linguistique à toute la société canadienne. Au-delà d'une incompatibilité d'éclairage et d'analyse, le Conseil constate qu'il y a collision d'objectifs entre le projet de loi fédéral et la Charte de la langue française.

De plus, le Conseil constate que ce projet de loi favorise particulièrement les francophones résidant hors Québec, d'une part en permettant à l'administration fédérale de mieux les servir dans leur langue et, d'autre part en instituant le recours judiciaire pour les cas d'inobservation de la loi.

Par ailleurs, le Conseil s'inquiète de la vision symétrique du projet de loi fédéral C-72, parce qu'on n'accorde aucune importance au fait que des deux langues officielles canadiennes, seule la langue française est menacée, même au Québec. Le Conseil estime que si la question des minorités avait été envisagée sous l'angle national plutôt que sous l'angle régional ou provincial, la langue française aurait été reconnue comme la seule langue officielle à protéger au Canada.

Recommandations

Même s'il apprécie les efforts de l'État fédéral pour faire la promotion du français dans son propre champ de compétence, le Conseil estime que le Québec doit assumer lui-même « l'intégralité de l'intervention linguistique de l'État dans les domaines pour lesquels la compétence lui a été dévolue par la constitution ».

Il propose au gouvernement du Québec de « faire savoir au parlement fédéral qu'il ne saurait être lié, ni satisfait, par une programmation symétrique qui, à mesures égales, ne saurait assurer un statut équivalent à chacune des langues officielles ».

3.3 Les comités

En vertu de l'article 198 de la Charte de la langue française, le Conseil s'est doté de quatre comités spéciaux.

3.3.1 Comité sur l'enseignement du français, langue maternelle

Le comité a déposé son rapport au Conseil au mois de mai 1987. Monsieur Jean Martucci a présidé le comité jusqu'à son décès en remplacement de monsieur Michel Guillotte ; le comité était également composé de monsieur Robert L'Heureux, secrétaire et membre du Conseil, de monsieur Gérard Lapointe, directeur adjoint aux Affaires françaises du ministère des Relations internationales, de monsieur Gilles Gagné, professeur et vice-doyen à la recherche aux sciences de l'éducation de l'Université de Montréal, de monsieur Pierre Georgeault, directeur des études et recherches au Conseil, de madame Francine Gagné et de monsieur Bengt Lindfelt, agents de recherche du Conseil.

Le comité avait pour mandat de définir les attentes et les perceptions des Québécois relativement à l'apprentissage du français et de préciser les conditions qui permettraient au système d'enseignement de mieux répondre à ces besoins.

Le comité a organisé, sous forme de table ronde, une trentaine de rencontres avec des groupes représentant des milieux scolaires et socio-économiques. Il a examiné le rapport préliminaire du comité consultatif chargé de proposer un diagnostic sur la situation telle que la percevaient des personnes qui sont en contact étroit avec le milieu scolaire. Ce groupe, présidé par le professeur Gilles Gagné, était composé de vingt membres dont quatre du Conseil, cinq des milieux de l'éducation, cinq de l'entreprise et cinq de divers milieux sociaux (syndicats, parents, étudiants, etc.)[4].

Adopté en juin 1987 lors de la 113e assemblée du Conseil, le rapport a été rendu public l'automne suivant au cours d'une conférence de presse présidée par monsieur Robert L'Heureux, président par intérim du Conseil[5].

---

4 Conseil de la langue française : Michel Guillotte, Lise Gauvin, Francine Gagné, Bengt Lindfelt ; éducation : Monique Lepailleur, Yolande Carrier, Jacques Leclerc, Oscar Peterson, Jean Dulude ; entreprise : François Gauthier, Gaétan Therrien, Yves Legris, Claire Lamy, Jacques Mills ; milieux sociaux : Jean-Pierre Néron (syndicats), Marie de Blois (parent), Jean Rousseau (étudiant), Éric Bédard (étudiant).

5 Conseil de la langue française, *Le français à l'école, aujourd'hui et demain*, Rapport du Conseil de la langue française sur l'enseignement du français, langue maternelle, Éditeur officiel du Québec, 1987, collection « Notes et documents » n° 66, 165 pages.

Le comité a également tenu compte des résultats d'un sondage qu'il avait commandé sur les attentes de la population en général ainsi que des parents, professeurs et élèves relativement à l'enseignement du français. Cette enquête a été rendue publique par le Conseil à l'automne 1987 sous le titre de *L'enseignement du français, langue maternelle — perceptions et attentes*[6].

3.3.2 Comité sur l'évolution des compétences constitutionnelles

Présidé par monsieur Christophe Auger, le comité est également composé de madame Lise Gauvin, membre du Conseil, et de monsieur Michel Sparer, agent de recherche à la Direction des études et recherches.

En mai 1987, ayant reçu de la ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française une demande d'avis sur l'entente du Lac Meech, le Conseil a procédé à la formation d'un groupe de travail formé de membres de la permanence du Conseil, qui a eu le mandat d'examiner, avec l'aide d'experts juridiques, les incidences de l'accord constitutionnel du 3 juin 1987 sur l'application de la Charte de la langue française. À l'automne suivant, la ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française a précisé sa demande d'avis. Le Conseil a décidé alors, après avoir pris connaissance du rapport du groupe de travail de la permanence, d'orienter ses recherches dans la perspective de la demande ministérielle et de former un comité sur les compétences constitutionnelles du Québec en matière linguistique.

Le Comité sur l'évolution des compétences du Québec en matière de langue a le mandat, d'une part, de présenter au Conseil les perspectives que la reconnaissance constitutionnelle du Québec, société distincte, ouvre au Gouvernement comme fondements à l'action gouvernementale pour la défense et l'épanouissement de la langue française au Québec ; d'autre part, d'envisager tous les domaines où l'action de l'État en matière d'emploi des langues pourrait gagner à s'appuyer sur les compétences nouvelles ou élargies du Québec.

Le comité travaille à la rédaction d'un avis qui sera remis au Conseil au cours du printemps 1988.

3.3.3 Comité sur l'informatisation et le français au Québec

Présidé par monsieur Maurice Borduas, le comité est aussi composé de deux autres membres du Conseil, messieurs Marcel Lajeunesse et Gaétan Rioux, de même que de monsieur Pierre Georgeault, directeur des études et recherches, et de madame Carole Pelletier, agente de recherche. Ce comité formé à la suite d'une demande ministérielle a d'abord fait porter ses recherches sur le statut de la langue française dans les milieux qui utilisent les technologies informationnelles.

Une fois terminée la cueillette d'information, le comité a reçu le mandat de dresser le bilan de l'impact de l'informatique sur l'usage du français comme langue de travail et de dégager les grandes lignes d'action qui feront de l'informatisation un outil de promotion du français au Québec.

Le comité fondera son étude, entre autres, sur l'enquête que le Conseil a menée à la grandeur du Québec auprès de 2 000 usagers qui sont en contact régulier avec les outils informatiques. Il s'appuiera également sur l'opinion d'experts pour confirmer son diagnostic de la situation actuelle et de l'orientation à donner à ses diverses recommandations.

Le comité remettra un rapport et un avis au cours du prochain exercice financier.

3.3.4 Comité de révision des critères d'attribution du prix Jules-Fournier

Formé en novembre 1987, le comité était composé de madame Suzanne Paradis, présidente du comité et membre du Conseil, de madame Lily Tasso, également membre du Conseil, ainsi que de monsieur Russell Ducasse, agent de recherche qui agissait à titre de secrétaire de réunion.

Le comité avait reçu le mandat d'étudier la pertinence de conserver intact ou de modifier la formule originale du prix Jules-Fournier et de revoir, si nécessaire, les critères d'attribution du prix.

Le comité a déposé son rapport en mars 1988.

3.4 Les études et recherches

Au cours de l'année 1987-1988, la Direction des études et recherches a participé activement aux comités du Conseil, en assurant le secrétariat, la documentation, la réalisation d'enquêtes ou d'études directement liées aux besoins des comités et la rédaction des prises de position du Conseil. Elle a en outre poursuivi ses travaux de recherches sectoriels afin de permettre au Conseil de remplir le mieux possible la fonction de surveillance de la situation linguistique au Québec qui lui est confiée. Elle a par ailleurs assuré le suivi des dossiers rendus publics l'année dernière en participant à des rencontres, des colloques, en rédigeant des articles, en répondant à des demandes d'entrevues et d'information. Dans ce rapport, il est fait état uniquement des travaux d'études ou d'enquêtes réalisés ou en cours de réalisation en les répartissant selon les domaines suivants : démographique, économique, juridique, linguistique et sociologique.

---

6 Gilles Bibeau et al., *L'enseignement du français, langue maternelle, - perceptions et attentes -*, Gouvernement du Québec, Éditeur officiel du Québec 1987, collection « Dossiers du Conseil de la langue française », n° 27, 292 pages.

3.4.1 Domaine démographique

En 1987-1988, les activités courantes en démolinguistique ont permis de suivre l'évolution de la situation québécoise. Les études suivantes ont été terminées ou sont en cours de réalisation :

3.4.1.1 La situation démolinguistique du Québec

Cette étude, réalisée par Marc Termote et Danielle Gauvreau respectivement de l'Institut national de la recherche scientifique (INRS-Urbanisation) et de l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC), est terminée. Elle analyse l'évolution démolinguistique du Québec de 1951 à 1981 et fait un bilan complet des facteurs qui ont modifié la situation démolinguistique du Québec et de ses régions pour la période 1976-1981.

3.4.1.2 Choix de la langue d'enseignement dans les collèges du Québec

Cette étude a pour but de décrire les choix de la langue d'enseignement des collégiens, en fonction de la langue d'enseignement en 5e secondaire, de la langue maternelle, du choix de carrière, etc. Globalement, elle permettra de cerner l'effet de la législation linguistique, relativement à l'accessibilité à l'école primaire et secondaire de langue anglaise sur la langue d'enseignement dans les collèges du Québec où le libre choix peut s'exercer. Le responsable de cette étude, Michel Paillé, agent de recherche, a déterminé les principaux aspects de ce projet en fonction de la disponibilité des sources tant au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science (M.E.S.S.) qu'au ministère de l'Éducation du Québec (M.E.Q.).

3.4.2 Domaine économique

3.4.2.1 Les exigences linguistiques accompagnant les offres d'emploi dans certains médias québécois

Cette étude est une mise à jour d'études antérieures faites par Veaudelle, Daneau, Vaillancourt et vise à cerner l'évolution de l'exigence du bilinguisme dans les offres d'emploi au Québec jusqu'en 1985. Elle est réalisée par monsieur Yves Archambault, agent de recherche.

3.4.3 Domaine juridique

La Direction des études et recherches donne les avis juridiques requis concernant l'interprétation et l'application de la Charte et des règlements. Elle se tient au fait de la jurisprudence relative à la Charte et apporte le soutien juridique nécessaire aux diverses activités du Conseil. Elle procède par ailleurs aux recherches nécessaires dont la principale a été cette année la suivante :

3.4.3.1 L'accord Meech-Langevin et les compétences linguistiques du Québec

Dans le cadre des travaux du comité du Conseil sur les compétences linguistiques du Québec après l'accord du Lac Meech, deux études juridiques ont été commandées. L'une au professeur José Woehrling de la Faculté de droit de l'Université de Montréal, l'autre au doyen Pierre Blache de la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke. L'objectif de cette démarche était d'avoir une interprétation juridique des dispositions constitutionnelles convenues au Lac Meech afin de voir en quoi ces modifications accroissaient ou limitaient la compétence du Québec en matière d'emploi des langues et l'exercice des pouvoirs qui s'y rattachent.

Ces deux études sont terminées.

3.4.4 Domaine linguistique

Au cours de l'année 1987-1988, les activités de recherche dans le domaine linguistique ont été principalement orientées vers la question de l'aménagement linguistique.

3.4.4.1 Politique et aménagement linguistiques

L'objectif de cette étude est d'analyser les principaux aspects sociolinguistiques de l'aménagement des langues (aménagement du corpus et aménagement du statut) dans différents points du monde (Québec, Pays Basque, Catalogne, Finlande, Suède, Israël, Mexique, Belgique, etc.) et de comparer ces différentes expériences.

Réalisé par Jacques Maurais, agent de recherche, ce recueil d'articles rédigés par des linguistes des différents pays intéressés est maintenant publié en coédition avec la société Le Robert dans la collection « L'Ordre des mots ».

3.4.4.2 Les régionalismes lexicaux

L'objectif du projet est de déterminer le degré de reconnaissance des régionalismes lexicaux et les attitudes des Québécois à leur égard.

Cette étude, réalisée par Annette Paquot de l'Université Laval, est terminée et sera publiée en coédition avec les Presses de l'Université Laval.

3.4.5 Domaine sociologique

L'orientation générale des études sociologiques menées à la Direction des études et recherches est celle des bilans de situation sur le statut du français dans différents domaines. Des analyses de l'évolution des situations ont aussi été mises en place.

3.4.5.1 Le français langue de travail. Analyse de l'évolution 1978-1986

L'objectif du projet est d'apprécier les impacts des actions menées dans le cadre de la francisation des entreprises et d'analyser l'évolution, entre 1971-1978 et 1988, des principaux éléments de la langue de travail sur lesquels la Charte intervient.

La procédure administrative d'attribution de contrat pour la réalisation de la cueillette des données est entreprise. L'analyse des données sera faite par Paul Béland, agent de recherche.

3.4.5.2 La langue des commerces de détail à Montréal

L'objectif premier de cette étude est de connaître, par observation objective, la langue utilisée par le personnel des commerces de détail pour accueillir et servir un client francophone dans certaines zones commerciales importantes où la concurrence des langues en présence varie.

Les démarches d'attribution de contrat pour effectuer la cueillette des données est terminée. L'analyse sera faite, une fois les données recueillies, par Daniel Monnier, agent de recherche.

3.4.5.3 Indicateurs linguistiques

L'objectif du projet est double : constituer une banque de données avec toutes les enquêtes ou sondages du Conseil qui soit accessible aux chercheurs ; construire des indicateurs de situation, des échelles d'attitudes, d'opinion et de comportement en vue de réaliser, de façon récurrente, un fascicule d'indicateurs linguistiques dans les domaines d'étude du Conseil.

Ce projet, confié à Paul Béland, agent de recherche, est au tout début de sa réalisation.

3.4.5.4 La langue des lectures (lectures de base, de référence) à l'université

Le Comité sur l'enseignement du français langue maternelle a mis en relief l'importance de l'enseignement du français scientifique et technique dans l'aménagement linguistique du Québec. Un des angles d'analyse de ce domaine concerne l'usage du français ou de l'anglais dans les lectures de base ou de référence exigées des étudiants inscrits à l'université.

Une étude de faisabilité d'un tel projet est en cours et portera sur un prétest effectué à l'Université de Montréal. François Rivest, agent de recherche, est chargé de cette étude de faisabilité.

3.4.5.5 L'enseignement et l'apprentissage du français au Québec. Sondages auprès de la population et de parents d'élèves, auprès d'enseignants du primaire et du secondaire et auprès d'élèves de secondaire IV et V

Ces sondages mesurent la satisfaction et identifient les attentes des populations cibles vis-à-vis de l'enseignement du français et du rôle de l'école, des objectifs et des méthodes d'enseignement, des pratiques scolaires et de l'évaluation.

Préparés par Gilles Bibeau, Claude Lessard, Michel Therrien, Marie-Christine Paret de l'Université de Montréal et Pierre Georgeault, directeur des études et recherches au Conseil, ces sondages ont été réalisés par les firmes Infras international, Éconosult et Réalités canadiennes. Le premier rapport d'analyse des fréquences brutes a été publié en septembre 1987 et l'analyse extensive des résultats qui fera l'objet de deux publications est en cours.

3.5 Les prix et décorations

3.5.1 L'Ordre des francophones d'Amérique

Pour souligner l'exceptionnelle qualité de la participation à la vie française en Amérique, le Conseil décerne annuellement depuis 1978 l'Ordre des francophones d'Amérique. Chaque lauréat reçoit un parchemin attestant qu'il est membre de l'Ordre des francophones d'Amérique et une médaille gravée à son nom.

Cette année, le Conseil a profité de la X[e] Rencontre francophone de Québec et du Rassemblement des francophones d'Amérique pour se joindre au Secrétariat permanent des peuples francophones pour la cérémonie de remise. (Voir l'annexe C, « Liste des récipiendaires de l'Ordre des francophones d'Amérique ».)

3.5.2 Le prix 3-juillet-1608

Le Conseil de la langue française souligne l'anniversaire de la fondation de Québec en remettant chaque année le prix 3-juillet-1608 à une personnalité éminente qui a rendu des services exceptionnels à sa collectivité et à l'ensemble de la francophonie nord-américaine.

Pour 1987, ce prix fut décerné au Conseil de la vie française en Amérique pour souligner le 50[e] anniversaire de sa fondation survenue lors du deuxième

Congrès de la langue française en 1937. Le Conseil est reconnu comme l'un des porte-parole les plus autorisés des francophones d'Amérique. Tout au cours de son existence, cet organisme a été à l'origine de nombreuses initiatives destinées à assurer la promotion et le développement de la culture française au Canada et aux États-Unis. Il n'a cessé, durant ces cinquante années, de poursuivre ses objectifs en s'adaptant aux besoins et à l'évolution de la conjoncture socio-économique, culturelle et politique de la francophonie nord-américaine.

3.5.3 Le prix Jules-Fournier

Afin de promouvoir la qualité de la langue chez les journalistes, le Conseil a créé, en 1980, le prix Jules-Fournier. Ce prix évoque la carrière de ce journaliste québécois (1884-1918) qui fut reconnu pour la vigueur, la clarté et la précision de son style. Il travailla successivement à *La Presse*, au *Canada*, au *Devoir* et à la *Patrie* avant de succéder à Olivar Asselin à la direction du *Nationaliste* et de fonder par la suite son propre journal, *L'Action*.

Sur recommandation unanime du jury, le Conseil a décerné le prix Jules-Fournier 1987, assorti d'une somme de 5 000 $, à monsieur Pierre Sormany, journaliste, pour une série d'articles qu'il a publiés dans les magazines *Québec-Science*, *Commerce* et *L'Actualité*. En plus de cette somme, le lauréat a reçu un parchemin faisant état de la « qualité de l'expression qui constitue le véhicule de transmission idéal et dont la langue élégante, solide et souple, vise l'exactitude avec un foisonnement de détails et de vocabulaire impressionnant ».

La remise officielle du prix a eu lieu, dans le cadre des activités du congrès de la Fédération professionnelle des journalistes du Québec, à l'Hôtel du Parc, à Montréal, le samedi 5 décembre 1987.

3.6 Les communications

Le Service des communications du Conseil consacre une part importante de ses activités à l'édition des recherches, des études, des enquêtes et des avis du Conseil.

Les publications du Conseil sont diffusées en trois collections : « Dossiers », « Documentation » et « Notes et documents ». À cela s'ajoute la publication trimestrielle *Bulletin du Conseil de la langue française*, qui renseigne la communauté francophone sur les dossiers à l'étude et les activités en cours au Conseil.

En outre, le Conseil a édité un ouvrage sur l'aménagement linguistique en collaboration avec Les Publications du Québec et la société Le Robert.

3.6.1 La collection « Dossiers »

Cette collection regroupe des ouvrages de type scientifique. Il s'agit principalement de rapports de recherches et d'analyses préparés par des sociologues, démographes, linguistes, juristes, etc. et qui portent sur le statut de la langue française et sur l'évolution des situations linguistiques. En 1987-1988, le Conseil a publié trois titres dans cette collection :

1) *L'école française à clientèle pluriethnique de l'île de Montréal*, par André Beauchesne et Hélène Hensler, « Dossiers », n° 25.

   Il s'agit d'une enquête, réalisée en 1985, auprès d'un échantillon représentatif d'écoles pluriethniques primaires et secondaires de l'île de Montréal. Elle traite de l'usage des langues (français, anglais, langues d'origine), des conditions de développement de la langue française dans ces écoles et de l'intégration psychosociale des élèves. Cette enquête propose notamment des pistes de développement qui sont autant de sujets qui invitent à l'action et à l'innovation.

2) *La loi 101 et l'école primaire à clientèle pluriethnique*, par Mireille Ferland et Guy Rocher, « Dossiers », n° 26.

   En commandant cette recherche, le Conseil a voulu savoir ce que pensent les différents intervenants du système scolaire de l'île de Montréal de l'intégration des immigrants à l'école française, 15 ans après la mise en place d'une législation québécoise sur la langue, qui oblige les nouveaux arrivants à envoyer leurs enfants à l'école de langue française.

3) *L'enseignement du français, langue maternelle*, par Gilles Bibeau, Claude Lessard, Marie-Christine Paret, Michel Thérien et avec la collaboration de Pierre Georgeault, « Dossiers », n° 27.

   L'ouvrage donne les résultats de la première enquête aussi complète à être réalisée au Québec sur les perceptions et les attentes qu'ont les Québécois (parents, enseignants du primaire et du secondaire, élèves) de la situation actuelle de l'enseignement du français, langue maternelle. Plus de 6 000 personnes y ont participé.

3.6.2 La collection « Documentation »

Cette collection est consacrée à des travaux de type documentaire. On y trouve des rapports, comptes rendus, ouvrages collectifs et documents de référence relatifs à diverses questions linguistiques qui contribuent à une meilleure connaissance de la situation du

français au Québec et ailleurs dans le monde. Au cours de 1987-1988, le Conseil a édité quatre titres dans cette collection :

1) *L'avenir du français aux États-Unis*, par Calvin Veltman, « Documentation », n° 27.

   Cette étude pose deux questions fondamentales : La nouvelle francophonie américaine, issue de l'immigration internationale et de caractère urbain et pluriethnique, aura-t-elle la cohésion nécessaire pour permettre l'implantation d'un réseau d'institutions culturelles ? La jeunesse américaine élargira-t-elle l'espace culturel francophone, malgré son désintérêt pour l'étude d'autres langues et d'autres cultures ?

2) *Le Québec français et l'école à clientèle pluriethnique*, par Fernand Harvey, Jacques Kurtness, Bruno Ramirez, Norman Henchey, Daniel Latouche, Stéphanos Constantinides et Anne Laperrière, « Documentation », n° 29.

   Les sept universitaires québécois auteurs de l'ouvrage ont répondu, à partir du point de vue historique, à diverses questions fondamentales concernant la langue française et l'école à clientèle pluriethnique. De quoi sera faite la société québécoise de demain ? Quels sont les scénarios probables et les options souhaitables? Quel modèle de société et d'école voudra-t-on privilégier ? Ils ont réussi à répondre à ces questions et à plusieurs autres du même type et ont permis ainsi d'établir des balises théoriques susceptibles d'être traduites en orientations et en principes d'action.

3) *Les allophones et les anglophones inscrits à l'école anglaise — Sondage sur les attitudes et les comportements linguistiques*, par Gilles Sénéchal, « Documentation », n° 30.

   Dans la foulée des études de conscience linguistiques des jeunes Québécois, le Conseil de la langue française livre ici les résultats d'une enquête effectuée auprès des jeunes allophones et anglophones inscrits à l'école française en 4e et 5e année du secondaire ainsi qu'au collégial. Cette étude examine l'influence de la langue d'enseignement sur les attitudes et les comportements linguistiques de ces jeunes et dresse un portrait de leurs rapports avec le fait français en dehors de l'école.

4) *La francophonie en direct, tome I*, par Axel Maugey, « Documentation », n° 31.

   L'auteur propose une synthèse des grands enjeux politiques et culturels, actuels et futurs de la francophonie sous forme de 26 entrevues avec des personnalités québécoises et canadiennes telles que Robert Bourassa, René Lévesque, Fernand Lalonde, Monique Vézina, Alice Parizeau.

5) *La francophonie en direct, tome II*, par Axel Maugey, « Documentation », n° 32.

   Ce second tome regroupe 19 entrevues de personnalités du monde économique du Québec, du Canada, de la France et de l'Afrique. Elles nous proposent des scénarios et nous exhortent à occuper la place qui nous revient dans l'espace francophone.

3.6.3 La collection « Notes et documents »

En 1987-1988, six nouvelles parutions se sont ajoutées à la collection « Notes et documents ». Cette collection regroupe des textes d'analyse de sondage, des recueils de conférences, de même que des textes sur l'état de la langue française au Québec.

1) *Commentaires sur le rapport : prospective de la langue française au Québec*, « Notes et documents », n° 55.

   La parution du livre de l'Institut Gamma « Prospective de la langue française au Québec » a suscité beaucoup d'intérêt. À la demande du Conseil, cinq universitaires québécois de formation et de lieu de travail différents ont accepté de rédiger dans un court texte leurs principaux commentaires. Ils sont colligés dans le présent ouvrage.

2) *Réfléchir ensemble sur l'école française pluriethnique — Rapport d'un groupe d'intervenants du milieu scolaire de l'île de Montréal*, « Notes et documents », n° 63.

   Ce rapport est le fruit des discussions et de la réflexion commune d'un groupe de personnes qui ont une expérience pratique d'un milieu scolaire pluriethnique. La première partie trace le tableau général de la situation ; la deuxième s'attache aux orientations à privilégier ; et la dernière, enfin, est consacrée aux mesures et aux recommandations que le groupe souhaite voir être mises de l'avant.

3) *Vivre la diversité en français — Le défi de l'école française à clientèle pluriethnique de l'île de Montréal — Rapport sur la place du français dans les écoles à clientèle pluriethnique de l'île de Montréal*, « Notes et documents », n° 64.

   Vu la complexité du sujet, le Conseil a consulté, recueilli des données, mis en commun des idées, confronté les opinions et réfléchi de façon collégiale. Ce rapport décrit les positions du Conseil et étoffe l'avis que ce dernier a présenté sur la question.

4) *Principes directeurs pour l'amélioration du français, langue maternelle — Rapport du comité consultatif sur l'enseignement du français, langue maternelle*, « Notes et documents », n° 65.

Ce texte livre les résultats des travaux d'un comité consultatif formé pour apporter une réflexion articulée et approfondie sur la qualité de l'enseignement du français, langue maternelle au Québec.

5) *Le français à l'école, aujourd'hui et demain — Rapport sur l'enseignement du français, langue maternelle*, « Notes et documents », n° 66.

Quels sont maintenant les besoins sociaux et individuels de la population quant à la connaissance du français ? Comment le système scolaire s'acquitte-t-il de cette mission ? Ce rapport apporte des réponses sous la forme de 28 recommandations qui ont servi à la préparation d'un avis à la ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française.

6) *Articles primés de Pierre Sormany, Prix Jules-Fournier 1987, « Notes et documents »*, n° 67.

Le Service des communications a regroupé les articles qui ont permis au journaliste Pierre Sormany de se voir attribuer le prix Jules-Fournier. Ces articles sont extraits des revues *Québec-Science*, *Commerce* et *L'Actualité*.

3.6.4 Coédition

En 1987-1988, le Conseil a poursuivi sa collaboration avec la maison Le Robert de Paris en coéditant et en signant pour une troisième fois une entente de distribution internationale pour l'ouvrage *Politique et aménagement linguistiques*.

Cet ouvrage a permis à plus d'une dizaine de spécialistes de plusieurs continents d'une part de décrire les efforts entrepris dans différents pays pour traiter la langue comme une véritable ressource de nature sociétale et, d'autre part, d'exposer les principaux problèmes linguistiques vécus et la façon dont des personnes de cultures différentes cherchent à les résoudre.

3.6.5 Le Bulletin du Conseil de la langue française

Pour soutenir et prolonger l'action du Conseil tout en alimentant la réflexion publique sur l'état actuel et l'avenir de la langue française, le Conseil a poursuivi la publication de son bulletin.

Au cours de 1987-1988, il en a édité quatre numéros qui ont traité principalement du français dans les écoles françaises pluriethniques de Montréal, de la contribution du Conseil aux travaux sur la francophonie, de l'enseignement du français, langue maternelle, et enfin, de politique et d'aménagement linguistiques.

3.6.6 Le Centre de documentation

Au cours du dernier exercice, le Centre a atteint son principal objectif soit celui d'offrir une information écrite spécialisée aux chercheurs du Conseil. Il a ainsi fait plus de 350 prêts de volumes, périodiques, documents dans les domaines linguistique, démographique, juridique, économique et sociologique.

Il met à la disposition des étudiants et du public général plus de 3 500 volumes et au-delà d'une centaine de journaux et revues spécialisées.

3.7 Les relations extérieures

Le Conseil entretient des liens avec des organismes ou associations qui, comme lui, s'intéressent à des questions d'aménagement linguistique ou à toutes autres situations linguistiques qui auraient un lien avec celle du Québec. Ces échanges avec des organismes ou associations établis en Amérique, en Europe ou dans d'autres points du monde reflètent la volonté du Conseil de concourir au rayonnement du Québec et d'être un membre actif de la communauté nord-américaine et internationale.

En Amérique

Le Conseil manifeste beaucoup d'intérêt pour tous problèmes ou signes porteurs d'avenir au sein des minorités francophones en Amérique. Il se préoccupe particulièrement de l'évolution des dossiers linguistiques dans l'ensemble du Canada.

Le Conseil procède à des échanges réguliers avec le Secrétariat des peuples francophones d'Amérique et le Conseil de la vie française en Amérique. Il maintient aussi des liens avec l'Institut français du collège de l'Assomption, au Massachusetts, de même qu'avec plusieurs associations franco-américaines.

Le Conseil a reçu madame Cheryl Denharter, directrice du programme d'études des langues étrangères, à l'Association de langue moderne (« Modern Language Association »).

Le Conseil a également eu la visite de madame Ana Maria Cetti, linguiste à Buenos Aires, en Argentine.

En Europe

La France compte parmi les interlocuteurs privilégiés du Conseil. Au cours de l'exercice, le Conseil a pu échanger avec plusieurs associations ou organismes français dont :

— le Commissariat général à la langue française ;

— le Haut Conseil de la francophonie ;

— la Direction du français du ministère des Relations extérieures ;

— le Conseil international de la langue française (CILF) ;

— l'Institut de recherche sur l'avenir du français (IRAF) ;

— l'Association générale des usagers de la langue française (AGULF) ;

— la mission des industries de la langue du ministère de la Recherche et de la Technologie ;

— la Biennale de la langue française ;

— l'Alliance française ;

— la revue *Médecine Sciences* ;

— le Centre d'information et de recherche pour l'enseignement et l'emploi des langues ;

— le Centre des données audio-visuelles informatisées pour la communication sociale, l'analyse et la diffusion en français ;

— le Groupement d'intérêt public en traduction et terminologie.

Lors d'une rencontre avec les représentants de l'Institut de recherche sur l'avenir du français (IRAF), le président par intérim, monsieur Robert L'Heureux, a eu l'occasion de faire le point sur différents dossiers communs, notamment sur les recherches entreprises par le Québec sur l'avenir du français au Québec, en Côte d'Ivoire et en Haïti dans le cadre du programme de recherche de l'IRAF sur le nombre de francophones dans le monde.

Le président par intérim a de plus participé à une réunion de travail en vue de la création de la revue belgo-québécoise *Technologies de l'information et société*.

Le Conseil a également été présent à la Biennale de la langue française qui s'est déroulée à Marrakech, au Maroc. Monsieur Jacques Maurais, agent de recherche au Conseil, y a présenté une communication sur le thème de la crise des langues.

Monsieur Michel Sparer, agent de recherche au Conseil, s'est rendu à Paris et à Bruxelles pour effectuer une mise à jour de renseignements concernant l'avenir de la législation et de l'action linguistiques après la mise en place du traité de libre-échange.

À l'occasion du sixième colloque européen sur les langues de spécialité qui a eu lieu à Pécs, en Hongrie, monsieur Jacques Maurais a prononcé trois conférences portant respectivement sur une synthèse de l'aménagement linguistique, sur le statut du français au Québec et, enfin, sur l'enseignement de la terminologie au Québec.

En retour, le Conseil a accueilli des représentants de divers organismes, associations ou institutions européens.

Le Conseil a reçu le Comité des fondateurs de la revue *Médecine Sciences*, qui constitue une des importantes réalisations de la coopération franco-québécoise. Cette revue permet aux chercheurs francophones d'affirmer la présence du français dans un secteur primordial du monde scientifique.

Le Conseil a également accueilli :

— monsieur François Donzel, rattaché à COFORMA, en France ;

— monsieur Pierre Lerat, du CNRS-France ;

— monsieur Yves Rey-Herme, chargé de mission à l'Union Latine ;

— monsieur Claude Goulart, journaliste au quotidien belge *Ce soir* ;

— le professeur Jean-Marie Klinkenberg, président du Centre d'études québécoises de l'Université de Liège et secrétaire général de la revue de linguistique française *Le français moderne* ;

— le professeur Isidor Mari y Mayans, de Barcelone, en Espagne ;

— le professeur Lars Lindvall, de l'Institut des langues romanes de Lund, en Suède.

Ailleurs dans le monde

Le Conseil manifeste également de l'intérêt pour tout autre groupe étranger qui, comme lui, se préoccupe de l'évolution de la langue française dans le monde ou encore de question d'aménagement linguistique.

C'est dans cet esprit qu'il a reçu :

— monsieur Benjamin Itoe, ministre de la Justice du Cameroun ;

— monsieur Louis Djeudjang, procureur général auprès de la Cour de cassation du Cameroun ;

— monsieur Nomo Mpidjoue, conseiller à la présidence de la République du Cameroun ;

— le professeur Katsuhiko Tanaka, de l'Université Hitotsubashi sise à Tokyo, au Japon.

Annexe A

Extraits de la Charte de la langue française

TITRE IV

LE CONSEIL DE LA LANGUE FRANÇAISE

Interprétation : « *Conseil* » ; « *ministre* » ; « *Office* ».

185. Dans le présent titre, on entend par :

a) « Conseil », le Conseil de la langue française ;

b) « ministre », le ministre chargé de l'application de la présente loi ;

c) « Office », l'Office de la langue française.

1977, c. 5, a. 185.

Institution.

186. Un Conseil de la langue française est institué pour conseiller le ministre sur la politique québécoise de la langue française et sur toute question relative à l'interprétation et à l'application de la présente loi.

1977, c. 5, a. 186.

Composition.

187. Le Conseil est composé de douze membres, nommés par le gouvernement, comme suit :

a) le président et un secrétaire ;

b) deux personnes choisies après consultation des associations socioculturelles représentatives ;

c) deux personnes choisies après consultation des organismes syndicaux représentatifs ;

d) deux personnes choisies après consultation des associations patronales représentatives ;

e) deux personnes choisies après consultation des milieux universitaires ;

f) deux personnes choisies après consultation des associations représentantives des groupes ethniques.

1977, c. 5, a. 187.

Devoirs du Conseil.

188. Le Conseil doit :

a) donner son avis au ministre sur les questions que celui-ci lui soumet touchant la situation de la langue française au Québec et l'interprétation ou l'application de la présente loi ;

b) surveiller l'évolution de la situation linguistique au Québec quant au statut de la langue française et à sa qualité et communiquer au ministre ses constatations et ses conclusions ;

c) saisir le ministre des questions relatives à la langue qui, à son avis, appellent l'attention ou l'action du gouvernement ;

d) donner son avis au ministre sur les règlements préparés par l'Office.

1977, c. 5, a. 188.

Pouvoirs du Conseil.

189. Le Conseil peut :

a) recevoir et entendre les observations et suggestions des individus et des groupes sur les questions relatives au statut et à la qualité de la langue française ;

b) avec l'assentiment du ministre, entreprendre l'étude de questions se rattachant à la langue et effectuer ou faire effectuer les recherches appropriées ;

c) recevoir les observations des organismes de l'Administration et des entreprises sur les difficultés d'application de la présente loi et faire rapport au ministre ;

d) informer le public sur les questions concernant la langue française au Québec ;

e) adopter un règlement de régie interne soumis à l'approbation du gouvernement.

1977, c. 5, a. 189.

Les articles 198 et 199 confèrent au Conseil des pouvoirs supplémentaires relatifs à la création de comités spéciaux et à l'engagement du personnel requis pour accomplir son mandat.

Comités spéciaux.

198. Le Conseil peut, avec l'assentiment du ministre, former des comités spéciaux pour l'étude des questions particulières et charger ces comités de recueillir les renseignements pertinents et de faire rapport au Conseil de leurs constatations et recommandations.

Composition et indemnisation.

Ces comités peuvent, avec l'approbation préalable du ministre, être totalement ou partiellement formés de personnes qui ne sont pas membres du Conseil. Les allocations de présence et les honoraires de ces personnes sont déterminés par le Conseil conformément aux normes établies à cette fin par le gouvernement.

1977, c. 5, a. 198.

Personnel additionnel.

199. Outre le personnel visé à l'article 197, le Conseil peut, avec l'assentiment du ministre, engager les personnes requises pour effectuer des travaux dûment autorisé.

1977, c. 5, a. 199.

Annexe B

Subventions accordées	$
La revue *Médecine Sciences*, (approbation C.T. 165861) pour aider financièrement la Société de la revue Médecine Sciences à résorber son déficit et à continuer ses opérations	20 000
Le prix Jules-Fournier 1987 à monsieur Pierre Sormany	5 000
Le CIRB et la Faculté de géographie de l'Université Laval, pour la production d'une planche murale sur la francophonie mondiale	5 000
Le prix 3-juillet-1608 au Conseil de la vie française en Amérique	5 000
La Corporation Francojeunes inc., à titre d'aide financière pour le projet : « Opération 2007, écrire l'avenir »	4 900
Le Conseil de la vie française en Amérique, pour la remise du prix Champlain	2 000
Le Festival international rock francophone de Montréal, pour aider la promotion d'artistes de la musique rock, (Québécois, Français, Belges, Suisses et Louisiannais)	5 000
L'Institut français du collège l'Assomption, pour le soutien à l'organisation d'un colloque sur les liens existants et à venir à la suite de l'accord du libre-échange	3 000
La Société des Acadiens, pour l'aide au financement des activités du Bureau de l'Acadie au Québec en vue du rapprochement des communautés québécoise et acadienne	2 500
L'organisation Action pour les Franco-Américains du Nord-Est, pour assurer le suivi des dossiers traités au Sommet de la francophonie	2 500
L'Institut Camille-Roy, pour faciliter la diffusion la plus rapide possible de divers textes de Franco-Américains et de Québécois, disséminés en Amérique	2 500
Le Centre de recherche en civilisation, pour l'élaboration d'un dictionnaire biographique de l'Amérique française	2 300
Total	**59 700**

Annexe C

Récipiendaires de l'Ordre des francophones d'Amérique

Du Québec

Monsieur Émile BESSETTE, président fondateur de l'Association québécoise des professeurs de français (A.Q.P.F.), membre fondateur de la Fédération internationale des professeurs de français (F.I.P.F.)

Monsieur Jacques BOUCHARD, publicitaire de carrière, fondateur de BCP Publicité et du Publicité-Club de Montréal

Monsieur André BOUTIN, vice-président du Groupe de Northern Telecom Canada

Madame Lysiane GAGNON, journaliste de carrière

Père Paul-Aimé MARTIN, fondateur des Éditions Fides

Monsieur Jean HUBERT, président du Conseil de la vie française en Amérique

De l'Ontario

Monsieur Gérald SAMSON (Cornwall), coordonnateur de la programmation en langue française au Conseil d'éducation des comtés de Stormont, Dundas et Glengarry

De l'Ouest canadien

Monsieur Albert O. DUBÉ (Regina, Saskatchewan), président de l'Association culturelle franco-canadienne de la Saskatchewan

De l'Acadie

Monsieur Émery LEBLANC (Montréal, autrefois de Moncton), un des fondateurs de la Société historique acadienne et le premier rédacteur de la revue

Monsieur Antoine RICHARD (île-du-Prince-Édouard), vice-président de la Société Nationale des Acadiens et président de la Société Saint-Thomas d'Aquin

Des États-Unis

Monsieur Gérard J. BRAULT (Pennsylvanie), professeur à l'Université d'État de Pennsylvanie

Monsieur Carmen PREZIOSO (Princeton, N.J.), professeur à l'Université Princeton, N.J.

De la France

Monsieur Yves DUTEIL (Paris), auteur-compositeur

De la Grande-Bretagne

Monsieur Cedric MAY (Birmingham), fondateur du Groupe de recherche en études québécoises à l'intention des professeurs britanniques, irlandais et scandinaves

Conseil de la
langue française

Imprimé au Québec (Canada)